Informations de base	
2025/2975(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure caduque ou retirée
Objection formulée conformément à l’article 115, paragraphes 2 et 3, et paragraphe 4, point c), du règlement intérieur: limites maximales applicables aux résidus d’acétamipride **Subject** 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)	